

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DES
ELEVES DE LYCEE NON BOURSIERS
POUR L'OBTENTION D'UNE BOURSE NATIONALE
2017-2018

Madame, Monsieur,

Si votre enfant n'est pas boursier actuellement et si vous souhaitez qu'il bénéficie d'une bourse à la rentrée 2017, vous devrez **retirer un dossier de demande de bourse** auprès du secrétariat du lycée où est scolarisé votre enfant.

Vous pouvez utiliser la notice d'information ci-jointe pour estimer si vous pouvez prétendre à une bourse nationale de lycée.

Ce dossier dûment rempli devra être retourné au secrétariat lycée accompagné des pièces demandées :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 20 JUIN 2017

Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

Un **accusé de réception** vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. **Vous devrez le conserver**, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de **contestation**.